



Des AVANCÉES...

**Mais encore beaucoup de... QUESTIONS ET DE RAISONS
D'INQUIÉTUDE...**

EN PRÉAMBULE du COMITÉ TECHNIQUE,

Un représentant CGT interpelle la présidente des instances paritaires sur le non renouvellement du contrat du secrétaire du syndicat CFDT au sein du CD. S'agit-il d'une remise en cause du droit syndical et de ses principaux représentants ou alors d'un non renouvellement de contrat car la mission de cet agent a été transférée dans une autre direction (DAFS) ?

La présidente nous assure que cette seconde hypothèse est celle qui doit être retenue. **Nous pensons que la symbolique de cette situation est inquiétante pour les militants syndicaux notamment les contractuels...**

S'engager syndicalement pourrait faire peur aux contractuels ... La difficulté à recruter des contractuels pour les listes des élections professionnelles attestait déjà de cette peur.



**RÉORGANISATION DU SERVICE GARAGE
VOTE CONTRE.**

La CGT est contre le rattachement des chauffeurs d'élus au cabinet du président, service à caractère politique. Là où il nous est opposé la nécessité de la réactivité et de la cohérence, **nous craignons l'opacité et l'absence de transparence quant au cumul et à la gestion des heures supplémentaires ainsi qu'au respect des temps de conduite.**

Ces interrogations sont les mêmes que celles évoquées dans un CT plusieurs années auparavant... L'histoire ne servirait donc à rien ? Si oui, pourquoi ?

SUPPRESSION de L'INDEMNITÉ de DÉPART VOLONTAIRE.

VOTE ABSTENTION

Nous regrettons la disparition de cet outil qui pouvait aider à la mobilité des agents en souffrance, en perte de motivation ou désireux de mener 1 projet hors du CD.

Pour la CGT les économies potentielles (environ 240 000€/an) doivent être redéployées au bénéfice des agents. Nous avons demandé :

Une augmentation du ticket restaurant à 5,50€ sans participation supplémentaire de l'agent.

Un effort sur la participation du CD 41 à la complémentaire santé des agents.

Une prise en charge financière des repas des agents des collègues lors des journées de permanence.

Une hausse de la participation du CD 41 à hauteur de 3€ aux repas pris chaque midi pour les agents des collègues dans leur établissement

PARTICIPATION de L'employeur à la Complémentaire Santé.



VOTE POUR

Nous vous renvoyons vers notre mail adressé à tous les agents le 10 octobre 2019.

JOURS de FERMETURE du CD41 en 2020 (22/05 et 13/07)

Vote POUR

Anecdotique car nous n'avons pas oublié la suppression l'année dernière de 3 jours de congés et la réduction des jours attribués lors du départ à la retraite.

MOUVEMENT D'EFFECTIFS PERMANENT.

VOTE CONTRE

La politique de dégradation des postes (ingénieur -> technicien, agent de maîtrise -> agent technique territorial)

N'est pas acceptable.

Nous sommes sceptiques sur la difficulté à recruter des titulaires et inquiets pour l'avenir : l'adoption en Août 2019 de la nouvelle loi de transformation publique ouvre encore davantage la porte au recours des contractuels, et ainsi à la précarité et à la lente destruction du statut.

QUESTIONS DIVERSES

Demande d'information sur la réorganisation en cours à la DA/MDPH :



Le directeur de la DA/MDPH ne contredit pas notre analyse d'une réorganisation toujours en cours, qui se fait en marche, où les agents doivent travailler avec des outils techniques complexes (S.I MDPH), avec des notifications (modèle de la CNSA) incompréhensibles tant pour les professionnels que pour les usagers.

Il invite les managers à se rapprocher davantage des agents dans cette période de dossiers en souffrance (+ de 1000) pour résorber le retard et permettre aux agents en charge des PH de se former sur les missions enfants/adultes/comptable... car la solution ne peut venir que des agents.

La souffrance au travail perdure chez nombre d'agents de cette direction ; l'occupation de nouveaux postes par défaut, le saucissonnage du dossier de l'utilisateur, la perte d'expertise, l'obligation d'un nombre de visites mensuelles à domicile pour les travailleurs sociaux sont certains des facteurs qui contribuent à cette souffrance

Demande de mise à jour de la procédure des Informations préoccupantes concernant les assistants familiaux.

La CGT demande à nouveau que cette procédure soit revue, en tenant compte des remarques faites sur le document actuel :

L'obligation des professionnels de signaler à leurs collègues AF la transmission d'une IP doit être rappelée, sauf si cette annonce était de nature à mettre en danger l'enfant placé.

Imposer un seul rendez-vous pour solliciter des explications de l'AF sur le contenu de l'IP et retirer de suite les enfants confiés, est une **démarche qui doit être questionnée dans ses dimensions humaine et psychologique.**

L'accompagnement de l'AF, durant le temps de la suspension, doit être précisé et notifié.

La directrice de la DEF indique que le travail devrait aboutir en début d'année 2020.

Elle ajoute que des formations concernant les IP vont être mises en œuvre pour tous les professionnels concernés.

Elle se met à disposition du syndicat pour échanger sur la procédure et le cahier des charges de la formation.

La CGT a rappelé qu'elle avait interpellé les élus nationaux du département pour solliciter leur intervention aux fins d'une modification des textes, visant à une meilleure protection des AF suspendus.

Logiciel Parcours AST

La question posée par la CGT en CT, au directeur de la DGAS concernant la mise en œuvre d'un logiciel « parcours AST », a suscité une réponse floue.

Le Directeur de la DGAS indique qu'un autre logiciel a été acheté pour les services territoriaux insertion.

Le logiciel AST n'est pas acheté, le DGAS précise que ces services sont associés aux « **travaux préparatoires de développement du logiciel** ».

Ce propos est en décalage avec la communication au sein des MDCS. Qu'en est-il vraiment ?

Des paroles sur les sujets mais aucun support écrit en direction des agents concernés....

Le mode de communication pêche, entretenant le flou ...

